

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS  
 DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016  
 PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2017**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts de notre association pour vous rendre compte de l'activité de l'association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

**SITUATION ET ACTIVITE DE L'ASSOCIATION**

L'association a poursuivi ses travaux pour faire avancer les différents projets de restructuration ou de création d'établissements qui sont détaillés dans le rapport moral et le rapport d'activité.

L'association a continué d'exercer son activité d'association gestionnaire d'établissements médico sociaux. Cette activité se réalise au sein de 18 établissements sous gestion contrôlée dont les caractéristiques principales : type d'accueil, capacité d'accueil et effectif employé sont présentées, dans un souci de clarté, sous la forme d'un tableau.

	<b>Exercice 2016</b>			
	Capacité d'accueil	%	Effectif réalisé en ETP	%
<b>Etablissements pour enfants</b>				
SESSAD	55		19,31	
IEM Madeleine Fockenberghé (Gonesse) dont 70 externes et 50 internes	120		123,37	
IEM Claire Girard Sèvres	64		42,77	
IEM Marnes	45		43,62	
	284	43.43%	229,07	48.34%

**Etablissements d'hébergement pour adultes**

Foyer d'hébergement Pont de Flandre	17		11,60	
Foyer d'hébergement du PLM	30		23,88	
Foyer d'hébergement 78	22		18,67	
Foyer d'hébergement AIDA	8		9,96	
La ferme du Château (Menucourt)	43		35,63	
Foyer d'accueil médicalisé du Vert Galant	35		31,17	
Foyer du Vert Galant / financement de la SS			14,76	
Foyer d'accueil médicalisé du Pont de Flandre	8		7,26	
FAM du Pont de Flandre / financement SS			3,95	
	<b>163</b>	<b>24.92%</b>	<b>156.85</b>	<b>33.10%</b>

**Centres d'accueil de jour et SAMSAH**

Pont de Flandre	22		7,60	
Maillol jusqu'en juillet 2016	17	0	0	
Aïda jusqu'en juillet 2016	16	0	0	
SAJ GONESSE à partir de juillet 2016	40		7,13	
Samsah Pont de Flandre	35		3,92	
Samsah Sécu			7,02	
	<b>97</b>	<b>14.83%</b>	<b>25.67</b>	<b>5.42%</b>

**ESAT**

Gentilhommière	45		13,54	
Petit Rosne	65		30,48	
	<b>110</b>	<b>16.82%</b>	<b>44.02</b>	<b>9.29%</b>

Siège social 18,22 3.84%

**Capacité totale / Effectif** 654 100,00% 473,84 100,00%

Pour 2016, il y a eu création de 30 places réparties sur le SAJ de Gonesse et le foyer de Menucourt.

Les établissements fonctionnant sous gestion propre sont les parties commerciales des deux ESAT et l'association.

L'effectif moyen de l'association calculé en fonction du nombre de personnes présentes au dernier jour du mois est de 488.

Il comprend 55 cadres, 378 employés titulaires et 55 remplaçants CDD.

En équivalent temps plein cet effectif correspond à 439,71 salariés dont 42,39 cadres permanents, 349,17 employés titulaires et 48,15 autres salariés CDD.

Ces autres salariés sont des remplaçants, des CAE, apprentis, Contrats de professionnalisation et stagiaires.

## EVOLUTION PREVISIBLE

Le conseil d'administration et le bureau sont mobilisés pour faire avancer et aboutir les projets de l'association qui sont détaillés dans le rapport moral. Le rapport de gestion se limitera en conséquence à en présenter les budgets respectifs et la participation financière au moyen des fonds propres associatifs qu'elle entend y consacrer.

### Projets de l'association

	Budget prévisionnel	Participation de l'association
Restructuration Ferme du Château	9 737 191	200.000
Regroupement Centre d'Accueil de Jour Maillol AIDAH	2 489 255	350 000
Réaménagement IEM Marnes	2 699 133	168 000
Réaménagement IEM Sèvres	3.963.127	250.000
Agrandissement Maison de Viroflay	1.731.720	150 000
PLM réaménagement des locaux dans l'attente changement	50 000	70.000
Nouveau Foyer PLM		100.000
ESAT 92 - Réfection de la Cour	100 000	80.000
ESAT 92 – Réhabilitation - Changement des fenêtres	220 000	120.000
Création d'établissement à Marnes (Stade de la marche) *		270 000
Foyer AIDA		100.000
Futurs projets		220.000
	20.990.426	2.078.000

\* Un financement supplémentaire nous est demandé par les financeurs pour permettre la création de l'établissement « Stade de la Marche ». Des négociations sont en cours pour en déterminer les modalités

## EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice dont l'information serait pertinente dans le cadre du présent rapport.

## ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

L'association n'a mené aucune activité en matière de recherche ou de développement.

## RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

La présentation ne vise que les comptes consolidés, toutefois, dans un souci de cohérence, nous ventilerons les différents soldes intermédiaires de gestion selon que l'activité est une activité conventionnée ou une activité propre.

Nous soulignons que les comptes de l'exercice 2016 sont comparables à ceux de l'exercice 2015.

Exercice 2016	Total	Activité Conventionnée	Activité propre
Produits d'exploitation	30 783 893	28 863 675	1 920 218
Charges d'exploitation	30 055 309	28 084 407	1 970 902
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>728 584</b>	<b>779 268</b>	<b>-50 684</b>
Produits financiers	200 959	47 951	153 008
Charges financières	257 702	257 702	0
<b>Résultat financier</b>	<b>-56 743</b>	<b>-209 751</b>	<b>153 008</b>
Produits exceptionnels	1 071 322	1 060 410	10 912
Charges exceptionnelles	667 335	578 841	88 494
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>403 987</b>	<b>481 569</b>	<b>-77 582</b>
<b>Résultat avant reprise des résultats antérieurs</b>	<b>1 075 828</b>	1 051 088	24 742
Reprise des déficits antérieurs	-107 973	-107 973	
Reprise des excédents antérieurs	1 257 012	1 257 013	
Reprise des mesures d'exploitation	22 910	22 910	
Reprise réserve de compensation	0	0	
Autres reprises (remboursement frais de siège 92)	-257 368	-257 368	
Variation non financée des CP, CET + charges	-185 768	-185 768	
Variation des autres dépenses non financées			
<b>Résultat net après reprise</b>	<b>1 804 643</b>	1 779 902	24 742

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

Les produits d'exploitation s'élèvent à 30 783 893 euro contre 35 034 462 euro au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 30 055 309 euro contre 30 029 067 euro au titre de l'exercice 2015.

Notre résultat d'exploitation s'établit à 728 584 euro contre 5 005 395 euro, au 31 décembre 2015.

Cette variation de résultat d'exploitation s'explique par l'octroi de CNR en 2015 pour 5 181 000 euro par respectivement les ARS 92 (4 200 000€ environ pour les travaux de Claire Girard) et ARS 95 (981 000€ environ pour les travaux sur l'IEM de Gonesse).

Après prise en compte :

- du résultat financier, d'un montant de - 56 743 euro, contre - 67 323 euro pour 2015,

- d'un résultat exceptionnel de 403 987 euro contre -5 055 709 euro pour 2015,

Le résultat, avant reprise des déficits et excédents antérieurs des établissements sous gestion contrôlée, est un bénéfice de 1 075 828 euro contre un déficit de 117 638 euro au titre de 2015.

Après reprise des résultats antérieurs des établissements sous gestion contrôlée, le résultat 2016 relatif à l'ensemble des gestions est excédentaire de 1 804 643 euro contre un résultat excédentaire de 644 677 euro au 31 décembre 2015.

L'association de par ses activités et sa reconnaissance d'utilité publique n'est soumise à l'impôt sur les sociétés que sur les revenus de son patrimoine. Pour 2016, cet impôt s'élève à 7 272 euro.

## PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent, et relèvent du plan comptable associatif ainsi que du cadre administratif et comptable applicable aux associations du secteur médico-social.

Les dérogations aux règles et méthodes comptables imposées par les autorités de contrôle et de financement pour les établissements conventionnés sont exposées dans l'annexe légale.

Outre les informations qui viennent d'être données, il est important de préciser les éléments suivants :

En dépit d'une convention de trésorerie centralisée, les soldes bancaires débiteurs et créditeurs ne sont pas présentés compensés sur le bilan à l'exception du compte bancaire de l'association. En conséquence, la trésorerie et l'endettement extérieur se trouvent majorés.

Le total des fonds propres et assimilés de l'association s'élève à 33 314 306 euro.

Le montant des immobilisations nettes s'élève à 26 828 829 euro.

Le montant des dettes financières destinées au financement des emplois fixes s'élève à 14 217 307 euro.

Les emprunts se ventilent de la manière suivante :

- Emprunt 11 898 464€

- Découvert 2 318 843€

Cette dette financière se décompose ainsi :

- 727 881 euro à moins d'un an,

- 3 364 057 euro de 1 à 5 ans,
- 7 806 526 euro à plus de 5 ans.

Ces dettes financières sont pour l'essentiel garanties par les cautions des villes ou des Conseils Départementaux où nos établissements sont implantés.

L'examen du tableau de financement débouche sur les constats suivants :

La trésorerie de l'association reste assez stable. Elle passe de 15 994 k€ à 16 424 k€.

L'association n'éprouve pas, pour le moment, de difficultés de financement. Ses capitaux permanents sont actuellement suffisants pour assurer le financement tant de ses emplois fixes que de son cycle d'exploitation.

Toutefois, cette bonne santé financière est susceptible d'être perturbée par différents facteurs, notamment par les rejets de charges par les autorités de contrôle : provisions pour contentieux prud'homaux.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous rappelons que l'affectation des résultats dégagés par les établissements sous gestion contrôlée, dans le cadre de leur agrément, appartient aux autorités de contrôle et non à l'assemblée. Ces décisions sont prises par l'ARS IDF ou les Conseils Départementaux selon que le financement des établissements concernés relève des CPAM ou des Conseils Départementaux dans le cadre des rapports sur les comptes administratifs.

C'est pourquoi les propositions d'affectation du résultat que nous présentons à l'assemblée se limitent aux seuls résultats dégagés au titre des activités propres :

Il est en conséquence proposé d'affecter :

- Pour l'Association : au compte de report à nouveau l'excédent de 7 492 euro,
- Pour l'ESAT « Le Petit Rosne » : au compte de report à nouveau l'excédent de 4 635 euro,
- Pour l'ESAT « Les Ateliers de la Gentilhommière » : à la réserve de compensation des charges d'amortissement à venir l'excédent de 12 614 euro

## SITUATION DE L'ASSOCIATION A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Notre association poursuit son activité dans le cadre des agréments qui lui ont été donnés pour la gestion de ses établissements destinés à la prise en charge des Infirmes Moteurs Cérébraux.

Le conseil d'administration, le bureau et un certain nombre de cadres travaillent sur des projets qui tendent à faire évoluer l'association et les réponses qu'elle est à même d'apporter pour assurer la pérennité de sa mission et la satisfaction des besoins des personnes accueillies.

## PARTICIPATIONS

L'association ne détient aucune participation de quelque sorte que ce soit dans une entreprise du secteur marchand.

## SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nos nouveaux statuts prévoient un nombre d'administrateurs compris entre 12 et 18.

Les administrateurs actuellement en fonction sont :

### Mandant expirant

Monsieur Jean Frédéric BENOIT	Exercice 2016, AGO juin 2017
Monsieur Jean-Claude CLERICI	Exercice 2016, AGO juin 2017
Madame Maria GONZALEZ	Exercice 2016, AGO juin 2017
Madame Claire LEROY-BONNIN	Exercice 2016, AGO juin 2017
Madame Marine MOREL	Exercice 2016, AGO juin 2017
Monsieur Jacques PARRE	Exercice 2016, AGO juin 2017
Madame Marie Sylvie BOUTIN	Exercice 2017, AGO juin 2018
Monsieur François CHOTIN	Exercice 2017, AGO juin 2018
Madame Michèle DA CUNHA	Exercice 2017, AGO juin 2018
Madame Hélène SCHUSTER	Exercice 2017, AGO juin 2018
Monsieur Jean-Paul TANIÈRE	Exercice 2017, AGO juin 2018
Madame Odile ANTOINE	Exercice 2018, AGO juin 2019
Monsieur Jean-Louis HUTIN	Exercice 2018, AGO juin 2019
Madame Pia HUTIN-HOUILLION	Exercice 2018, AGO juin 2019
Madame Christiane KENTZENGER	Exercice 2018, AGO juin 2019
Madame Colette PARRE	Exercice 2018, AGO juin 2019
Monsieur Matthieu SCHALLER	Exercice 2018, AGO juin 2019

Nos statuts prévoient un renouvellement par tiers des membres du conseil d'administration.

Nous procéderons en conséquence au renouvellement des mandats arrivant à échéance lors de l'assemblée de juin 2017, et à l'élection éventuelle de nouveaux membres ayant proposé leur candidature.

## SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le cabinet SOFIDEC termine son mandat de commissaire aux comptes titulaire qui arrive à terme pour les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il est proposé son renouvellement pour la période 2017-2022.

## INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

### Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions comprises dans la loi sur les nouvelles régulations économiques qui visent à renforcer la transparence des informations financières des entreprises mais aussi des associations ayant une activité économique, et en application de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code du Commerce, nous devons vous communiquer la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés ou associations par chacun des mandataires sociaux de l'association.

Les membres du bureau ne détiennent aucun mandat social dans une société de capitaux ni dans une autre association, à l'exception de :

- Madame Christiane KENTZINGER qui est trésorière d'une association d'aide à domicile et de la fédération ADMR de Paris et également représentante de l'Association Cap'devant ! qui est administrateur de la Fédération Française des Associations d'IMC.

### Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux exercent leur mandat à titre bénévole et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

## CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de notre commissaire aux comptes. Vous aurez ensuite lecture de son rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L 612-5 du code de commerce.

Le Conseil d'administration